

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 DÉCEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le vingt sept décembre, à dix-huit heures minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. DUPONT Jean, Maire.

Étaient présents : MM. DUPONT, DUVAL, CHAUVEAU, Mme VINCENT, M. LAMY, Mme HELLOUIN, M. DAVID, Mme VAUTIER, M. DELALANDRE, Mme TALBOT.

Étaient absents : M. VATEY, excusé, pouvoir à M. DUPONT Jean ; M. LASSAGNE, excusé ; MM. LEFAUX et CHAMBRY, Mme PORTAIL

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. DELALANDRE a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 DÉCEMBRE 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2016.

ACHAT CAMIONNETTE

Après en avoir délibéré et sur avis de la commission des finances, le Conseil Municipal accepte le devis de la STE N.A.V.I de BOURG ACHARD d'un montant de 11 870.76 € TTC relatif à l'achat d'une camionnette.

Cette dépense sera imputée à l'article 2182 du Budget 2016.

ACHAT STORES ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Après en avoir délibéré et sur avis de la commission des finances, le Conseil Municipal a décidé dans sa délibération en date du 31 mars dernier de reprendre une provision de 15 000 € pour l'achat du logiciel JVS et l'achat de stores pour l'école élémentaire.

Concernant l'achat des stores, des devis ont été demandés mais à ce jour, une seule entreprise a répondu.

Le Conseil Municipal décide donc d'inscrire une somme de 7 000 € en restes à réaliser.

COMPTE RENDU DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la chambre régionale des comptes, d'un courrier de Mme la Préfète et de sa réponse envoyée à la chambre régionale des comptes mais également à Mme la Préfète.

Le compte-rendu constate que le compte administratif 2015 fait apparaître un déficit de 1 387 675 €, soit

- déficit de fonctionnement	88 811.55 €
- déficit d'investissement	4 859.68 €
- déficit restes à réaliser	1 294 004.00 €

A l'origine, le déficit des restes à réaliser était de 344 814 €, mais du fait que la Chambre Régionale des comptes n'ait pas retenu l'emprunt de 750 000 € pour la maison des associations et 200 000 € correspondant à la subvention attendue des crédits FEDER, celui-ci passe à 1 294 004.00 € soit une différence de 949 190.00 €

Monsieur le Maire ajoute que dans le courrier de Mme la Préfète, il est demandé d'afficher le compte-rendu de la chambre régionale des comptes en Mairie et il est stipulé que le budget 2017 sera transmis à la Chambre Régionale des comptes pour examen des mesures de redressement adoptées par notre Commune. Si lors de cet examen, les mesures mises en œuvre s'avèrent insuffisantes pour résorber ce déficit, Madame la Préfète sera amenée à régler le budget 2017 de notre commune.

La séance est levée à 19 h 15